

nement, nous, de ce côté-ci de la Chambre, vu les difficultés éprouvées par les porte-parole des deux groupes de l'autre côté pour s'empêcher de braconner sur le terrain du voisin. Il n'y a là rien de surprenant pour quiconque lit attentivement les amendements. Les mêmes personnes les auraient rédigés tous deux, que nous n'en serions nullement surpris. Les membres des deux groupes qui siègent en face de nous les ont peut-être soumis à la Chambre en vue de s'unir contre le Gouvernement à cette occasion. Quelles que soient les raisons qui les ont motivés sous leur forme actuelle, nous sommes présentement saisis de ces deux amendements. Les membres de la C.C.F. ne cessent d'invoquer des arguments en faveur de l'amendement soumis par les conservateurs, et *vice versa*. On est presque porté à croire qu'ils songent plus à s'entendre sur cette question qu'à régler les problèmes auxquels la population canadienne doit faire face.

Le ministre des Finances n'a pas oublié les gens à faibles revenus, ceux qui, ainsi qu'on l'a dit, n'acquittent pas l'impôt. Ils représentent, a-t-il dit, plus de la moitié de nos contribuables et sont responsables, par conséquent, du soin de plus de la moitié de nos gens. Il a ajouté qu'on n'augmenterait pas les impôts susceptibles de les atteindre. Il est même allé jusqu'à dire qu'il ne compromettrait pas leurs intérêts à l'avantage de ceux qui acquittent des impôts. Voici sa déclaration, qui se trouve au *hansard* du 29 avril 1947:

Si nous portions les exemptions au-dessus du niveau établi l'an dernier, nous exonérions tant de gens qu'il en résulterait une injustice envers le grand nombre des personnes dont le revenu est inférieur au niveau actuel des exemptions, car nous serions inévitablement contraints de recourir davantage aux impôts indirects, dont le fardeau pèse beaucoup plus lourdement sur les gens à faibles revenus.

On voit par là qu'il n'oublie pas ce groupe particulier de citoyens qui représentent environ la moitié de la population canadienne.

Une VOIX: Plus de la moitié

Le très hon. M. GARDINER: En effet, plus de la moitié. C'est un exposé succinct du programme de longue haleine du parti libéral. Nous estimons que la plus forte partie possible des recettes devrait être tirée des impôts directs, et que les impôts indirects devraient surtout s'appliquer aux denrées non essentielles, de façon que les contribuables à faible revenu ne soient pas trop atteints par ces impôts indirects. Depuis la Confédération, les gouvernements libéraux ont toujours eu pour principe d'éviter autant que possible de prélever des impôts sur les articles de première nécessité. Par conséquent, en cette occasion,

le ministre n'a cru ni opportun ni nécessaire d'accroître ces impôts, ce qui, bien entendu, eût atteint cette classe de notre population. La C.C.F. et le parti conservateur ont tous deux condamné une telle ligne de conduite, tout en reprochant au Gouvernement de ne pas aller assez loin dans l'application d'un programme que ce dernier a toujours été seul à préconiser et à appliquer.

Le chef de la C.C.F. cite des tableaux et, selon sa coutume condamne ouvertement ceux qui touchent un revenu de \$200,000 ou plus. Il va même jusqu'à établir une comparaison entre l'impôt des contribuables dont le revenu est de \$5,000 ou \$10,000 et l'impôt des gens qui n'ont qu'un revenu de \$1,000. De fait, en 1946, 2,484 Canadiens seulement ont acquitté l'impôt sur des revenus dépassant \$25,000, tandis que 246,000 contribuables seulement ont payé l'impôt sur des revenus dépassant \$3,000. Pour en venir immédiatement au point qui inquiète l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell), disons qu'il n'y avait que 109 personnes dont le revenu dépassait \$100,000. Autant que je puisse en juger, 20 ou 25 personnes seulement acquittent l'impôt sur un revenu supérieur à \$200,000. Ainsi, si l'on s'en tient à sa déclaration de l'autre jour, l'honorable député déplore le fait que le dégrèvement n'a pas été suffisamment marqué pour une vingtaine de personnes.

Passons maintenant aux commentaires qu'a formulés à ce sujet le critique officiel du parti conservateur-progressiste. Il s'est préoccupé surtout de ceux dont le revenu se situe entre \$3,000 et \$7,500, catégorie qu'il appelle notre grande classe moyenne. A leur propos, il a insisté sur deux points; d'abord, sur l'abattement moyen de 29 p. 100 dont ils bénéficieraient et sur le fait qu'ils ne peuvent retirer de leurs placements un intérêt supérieur à 3 p. 100. Il en a conclu que ces contribuables pouvaient difficilement assurer leur sécurité pour l'avenir.

Il y a sans aucun doute un très grand nombre de gens honorables dont le revenu est de \$3,000 à \$7,500. Je n'ai que des compliments à offrir à cette catégorie de contribuables et je n'ai rien à reprendre aux paroles de l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) à propos de l'intérêt qu'ils touchent sur leurs placements. Je tiens à signaler cependant que ce groupe ne comprenait, en 1946 que 212,000 personnes. Bien que celles-ci méritent toutes les louanges qu'on peut leur adresser, il n'en reste pas moins que l'honorable député de Muskoka-Ontario exagère lorsqu'il affirme que l'avenir de notre pays repose sur cette grande classe moyenne qui comprend les contribuables qui payent l'impôt sur des revenus variant de \$3,000 à \$7,500.

Si j'avais à délimiter les cadres d'une classe moyenne au Canada, je choiserais un groupe